

Première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

« Oeuvrer à l'élaboration d'un Programme de développement inclusif pour l'après-2015 »

Communiqué de la RHN de Mexico, le 16 avril 2014

I. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015

1. Nous, Ministres et principaux représentants de pays développés et de pays en développement, d'institutions multilatérales, régionales et bilatérales de développement et financières, de parlements et d'autorités locales et régionales, d'entités du secteur privé, de fondations philanthropiques, de syndicats et d'organisations de la société civile, nous sommes réunis à Mexico les 15 et 16 avril 2014, dans un esprit d'inclusion et de solidarité totales, à l'occasion de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, en vue de tirer parti des résultats de Busan.

2. Le développement mondial se trouve à un tournant décisif. Malgré les progrès accomplis dans le cadre des OMD, la pauvreté et l'inégalité, dans leurs multiples dimensions et dans toutes les régions, restent les défis majeurs. La faiblesse et l'irrégularité de la croissance économique mondiale, l'insécurité des approvisionnements en vivres, en eau et en énergie, l'absence d'une éducation de qualité et d'un emploi décent pour tous, les situations de conflit, de fragilité et de vulnérabilité aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et aux pandémies, constituent également des préoccupations urgentes dans de nombreuses régions du monde. La gestion du changement climatique et du patrimoine mondial ajoutent un autre degré de complexité à notre programme mondial. En même temps, les possibilités de développement humain sont immenses et nous avons à notre disposition les moyens de mettre fin à la pauvreté à l'échelle mondiale en l'espace d'une génération. Mais pour y parvenir, nous devons rassembler notre volonté politique pour nous impliquer dans une action audacieuse et soutenue en faveur d'un développement partagé, d'une meilleure égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

3. Alors que l'Organisation des Nations Unies travaille à la conception d'un programme universel de développement inclusif et durable pour l'après-2015, qu'il faudra mettre en œuvre avec fermeté, le PMCED cherchera à faire progresser les efforts tendant à assurer une coopération pour le développement plus efficace, avec l'élimination de la pauvreté comme élément fondamental, dans le cadre du « comment » de la mise en œuvre de ce nouveau programme mondial. Dans cette perspective, nous promettons de travailler en synergie et en coopération avec les autres acteurs, tels que le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies.

4. Le PMCED s'engage fermement à mettre en œuvre un changement de paradigme, de l'efficacité de l'aide à la coopération efficace au service du développement, étayé par la contribution et l'effet catalyseur de l'APD, en tant que source principale de l'aide internationale au développement, afin de mieux soutenir l'impact général à long terme sur le développement d'une mobilisation renforcée des ressources intérieures et la convergence des efforts de tous les acteurs privés et publics du développement à tous les niveaux.

5. Forts de cette conviction, nous nous engageons à honorer tous nos engagements en faveur du financement du développement inclusif et durable, en particulier ceux convenus dans le cadre du Consensus de Monterrey et de son suivi ainsi qu'à l'occasion des conférences des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à Rio +20, et, y compris les objectifs de l'APD. Sur la base de ce principe, nous réaffirmons notre détermination, telle qu'énoncée lors du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide, à obtenir des résultats tangibles, à créer des opportunités pour tous, à promouvoir les changements socio-économiques et à assurer un avenir durable qui n'exclut personne.

6. Nous reconnaissons que nous faisons tous partie d'un programme de développement auquel nous participons, en nous appuyant sur des objectifs communs et des principes partagés. Dans ce contexte, nous encourageons à redoubler d'efforts pour soutenir l'efficacité de la coopération pour le développement en fonction de nos situations nationales spécifiques. Nous réaffirmons également que la coopération Sud-Sud diffère de la coopération Nord-Sud. La Déclaration de Nairobi constitue le socle de la coopération Sud-Sud. Les principes, engagements et actions convenus dans le document final du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide et dans ce Communiqué de la première Réunion de haut niveau du PMCED serviront de référence aux partenaires Sud-Sud sur une base volontaire.

II. Des actions concrètes vers des résultats de développement inclusif et durable

II. A. Progrès accomplis depuis Busan et développement inclusif

7. La coopération Nord-Sud joue un rôle distinct dans le respect des engagements pris à l'occasion du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide en 2011. Ces engagements fondés sur le Programme d'action d'Accra de 2008, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 et sur la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de 2003. Nous nous réjouissons des informations précieuses fournies par le rapport de suivi à l'échelle mondiale du PMCED sur la mise en œuvre de ces engagements avec l'appui de 46 pays qui se sont portés volontaires pour participer à cet exercice, ainsi que des données supplémentaires transmises par d'autres rapports nationaux pertinents et par d'autres entités telles que les *building blocks* de l'après-Busan. Compte tenu de ces informations, nous saluons les progrès réalisés dans le cadre du soutien apporté aux principes de Busan d'appropriation nationale, d'orientation vers les résultats, de caractère inclusif, ainsi que de transparence et de redevabilité mutuelle. Toutefois, nous reconnaissons aussi que beaucoup plus d'efforts et de changements de comportement s'imposent pour mettre pleinement en œuvre ces engagements. Le fait que les engagements sur l'efficacité de l'aide restent inachevés est une source de préoccupation. Par conséquent, forts d'une volonté politique et d'un sentiment d'urgence renouvelés, nous nous engageons à supprimer rapidement les faiblesses et les goulets d'étranglement identifiés par des actions concrètes et durables. À mesure que nous progressons, nous soulignons ce qui suit :

Appropriation des priorités de développement par les pays en développement

8. Nous tenons à souligner les actions mises en place aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires ainsi que par les institutions multilatérales pour s'assurer que l'APD soit alignée sur les priorités et les stratégies nationales et adaptée aux besoins et aux situations spécifiques à chaque pays. À cet égard, nous soulignons en particulier le travail des partenaires du *New Deal* visant à renforcer l'appropriation nationale, le *leadership* et les capacités dans les États fragiles et en conflit, ainsi que l'utilisation de systèmes nationaux dans ces contextes.

9. En songeant à l'avenir, nous encourageons les pays bénéficiaires à continuer de promouvoir des programmes de réforme et de développement nationaux qui contribuent au bien-être économique et social des citoyens et nous pressons les donateurs de soutenir sans réserve ces efforts. Dans ce contexte, nous convenons de renforcer nos actions afin de continuer à améliorer l'appropriation et la direction nationales en les alignant sur le programme et le contexte de développement de chaque pays et en les adaptant à ceux-ci. En particulier, nous avons décidé de

relancer les efforts pour consolider et utiliser les systèmes nationaux en tant qu'approche par défaut et pour favoriser l'évaluation et le dialogue sur la mesure dans laquelle leur utilisation est appropriée, d'envisager le soutien budgétaire dans le cadre d'une combinaison adéquate d'instruments d'acheminement, de poursuivre nos efforts pour délier l'aide, améliorer la contextualisation de la coopération au développement, notamment en s'attachant à promouvoir la passation des marchés au niveau local, et pour soutenir les ambitions des pays partenaires d'une meilleure coordination, évaluation et gestion de la pluralité de l'aide.

10. En outre, conformément aux priorités et aux politiques énoncées par les pays bénéficiaires, nous continuerons à éviter la fragmentation de l'aide, à poursuivre la division du travail sous la direction nationale, à renforcer la programmation conjointe, à prendre des mesures afin d'aborder la question des pays recevant une aide insuffisante, à mieux utiliser les institutions multilatérales et à mettre en commun les dispositifs de financement, et, à titre prioritaire, à assurer la prévisibilité des flux d'APD en accord avec les engagements pris à Paris, Accra et Busan. Dans ce contexte, nous encourageons tous les fournisseurs d'aide au développement, à soutenir ardemment les mécanismes de coordination dirigés à l'échelon national et à y participer activement.

Orientation vers les résultats

11. Nous reconnaissons et favorisons l'élargissement et le renforcement des initiatives, des politiques et des instruments opérationnels mis en place en vue d'améliorer les cadres de résultats nationaux afin de mieux gérer, suivre, évaluer et communiquer les progrès et donc, de fournir une plateforme solide pour promouvoir l'intensification du soutien, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation de ressources et d'initiatives supplémentaires en faveur de la maximisation et de la durabilité des résultats et des impacts en matière de développement, conformément aux priorités et aux politiques formulées par les pays bénéficiaires.

Partenariats et développement inclusifs

12. Nous encourageons des progrès continus pour s'assurer que l'ensemble des parties prenantes et des opinions soient dûment reconnues et que l'espace nécessaire soit imparti et développé afin d'améliorer l'appropriation inclusive et démocratique du programme de développement, notamment par l'autonomisation des femmes, dans un esprit d'ouverture, de confiance ainsi que de respect mutuel et d'apprentissage, résultant des rôles différents et complémentaires de tous les partenaires du développement.

13. Nous favorisons le renforcement du rôle essentiel des parlements dans l'établissement de liens entre les citoyens et le gouvernement, dans la mise en place d'un cadre juridique relatif à une coopération efficace au service du développement, y compris de normes visant à faciliter les investissements et les affectations des recettes du secteur privé vers un développement inclusif et durable, et dans la supervision des processus et des plans d'actions de coopération pour le développement.

14. Nous encourageons par ailleurs l'apport d'une aide supplémentaire aux gouvernements locaux et régionaux pour leur permettre d'assumer pleinement leur rôle dans la formulation des politiques, dans la prestation de services, et, dans l'amélioration de la participation, de la transparence et de la redevabilité au niveau infranational, notamment par le biais de la décentralisation, du renforcement des capacités, de l'accès aux données et de la protection juridique.

15. Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle important pour permettre aux individus de revendiquer leurs droits, pour promouvoir des approches fondées sur les droits, pour formuler des politiques et établir des partenariats en matière de développement ainsi que pour superviser leur mise en œuvre. À cet égard, nous prenons note de la pertinence des Principes d'Istanbul et du Cadre International pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement. Nous réaffirmons également notre volonté de mettre pleinement en œuvre nos engagements respectifs afin de permettre aux OSC de jouer leurs rôles en tant qu'actrices indépendantes du

développement, en mettant particulièrement l'accent sur un environnement favorable, en accord avec les droits internationaux convenus, qui maximise les contributions des OSC au développement et, dans ce contexte, nous encourageons un dialogue de nature inclusive et démocratique entre les diverses parties prenantes à l'échelon national et l'adoption de mesures de soutien et inhérentes au renforcement des capacités connexes .

16. Nous reconnaissons que le secteur privé est un acteur important de la coopération au développement, en partenariat avec le secteur public et d'autres parties prenantes, comme souligné au chapitre II.E de ce Communiqué.

17. Nous tenons également à souligner la valeur ajoutée que les fondations philanthropiques apportent à la coopération pour le développement. En particulier, nous nous félicitons des directives volontaires pour l'engagement philanthropique efficace, conjointement élaborées avec le réseau de l'OCDE des fondations travaillant pour le développement, et, encourageons un dialogue et une coopération continue entre les diverses parties prenantes selon les besoins, afin d'encourager leur mise en œuvre et leur suivi.

Transparence et redevabilité mutuelle

18. Nous prenons acte des progrès accomplis au niveau mondial en faveur d'une meilleure transparence et d'une redevabilité accrue, alors qu'un nombre croissant de fournisseurs de coopération améliorent la disponibilité des informations sur la portée et les résultats ainsi que sur les répercussions de leurs actions et de leurs budgets de coopération, notamment grâce aux efforts déployés par ceux d'entre nous qui se sont engagés à le faire pour mettre en œuvre le standard commun ouvert d'ici à 2015, en tenant compte des systèmes de présentation de rapports statistiques du CAD-OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Pour s'assurer que les gains obtenus sur la transparence au niveau mondial se traduisent en avantages réels au niveau national, nous encourageons l'accélération des efforts déployés pour honorer les engagements pris à Paris, Accra et Busan en ce qui concerne la ponctualité, l'exhaustivité, la comparabilité, l'accessibilité, l'utilité et le caractère prévisionnel des informations, en tenant compte en particulier d'améliorer la qualité des informations et ainsi, leur utilisation accrue, y compris le suivi des allocations de ressources affectées à l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes et leur publication en tant qu'étapes critiques vers le renforcement de la redevabilité mutuelle. A leur tour, les partenaires de la coopération Sud-Sud continueront à améliorer la disponibilité de l'information concernant la portée, les résultats, et l'impact de leurs actions de coopération, quelles que soient les modalités concernées, en fonction des méthodologies conçues par les pays en développement qui répondent au mieux à leurs spécificités.

Soutenir la transition vers la résilience des États fragiles et touchés par un conflit

19. Nous réaffirmons la priorité et l'urgence de soutenir les États fragiles et touchés par un conflit au cours de leur transition pour sortir de la fragilité et s'acheminer vers la résilience et la centralité de la paix en faveur du développement durable, notamment dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. Ceux d'entre nous qui ont approuvé le « *New Deal* » conjointement élaboré par le Dialogue international pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et le groupe G7+, continuerons à mettre pleinement en œuvre les engagements dont nous avons convenus, et à cette fin, nous déterminerons des critères de référence précis et établirons des plans concrets pour l'exécution de la coopération et nous veillerons au respect des principes de PRIORITÉ et de CONFIANCE. Nous nous engageons collectivement à relever les défis en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats de l'APD acheminée vers les États fragiles les plus pauvres. En outre, nous redoublerons d'efforts afin de s'assurer que l'intégralité de la coopération pour le développement serve à renforcer la stabilité et à traiter les vecteurs de fragilité identifiés par le niveau national et au niveau du pays. Nous reconnaissons que ces efforts nécessiteront l'apport d'un soutien supplémentaire aux secteurs désignés comme prioritaires par les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de

l'État, tels que déterminés par les évaluations spécifique au contexte qui prennent en compte les opinions des communautés et de la société civile.

II.B. Mobilisation des ressources intérieures

20. Nous sommes conscients du défi majeur qui consiste à assurer la mobilisation adéquate des ressources intérieures publiques et privées pour soutenir le développement, telle que soulignée dans le Consensus de Monterrey. La mobilisation adéquate des recettes publiques est nécessaire au financement direct et à la levée optimale de fonds privés pour des investissements dans les services publics et la protection sociale, le développement institutionnel et humain, les infrastructures de base et une croissance économique forte et inclusive.

21. Nous nous engageons à soutenir le renforcement des systèmes fiscaux reposant sur une assiette imposable plus large et sur une structure progressive qui soit juste et équitable, en accord avec les normes internationales de bonne gouvernance en matière fiscale. Nous affirmons de nouveau et avec force notre engagement à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et les flux financiers illicites, notamment par la restitution des avoirs volés et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et ainsi qu'il convient, d'autres accords auxquels nous sommes parties, tels que la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Nous saluons également le projet de l'OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Par ailleurs, nous apprécions et encourageons la poursuite des efforts déployés par les pays, le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale et les institutions multilatérales et bilatérales pour renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations sur les questions fiscales entre pays et pour apporter une expertise, une assistance technique et un renforcement des capacités dans le domaine fiscal, tels que requis par les pays en développement.

22. Le renforcement et le développement d'un secteur financier national accessible à tous, l'accès abordable des petites et moyennes entreprises, des particuliers et des ménages à l'ensemble de la gamme et des moyens des services financiers, la réduction des coûts de transfert des envois de fonds des travailleurs migrants, la transition de particuliers et d'entreprises à l'économie formelle, l'élaboration d'instruments financiers innovateurs, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles, et la gouvernances des industries extractives constituent aussi des possibilités clés de soutien à une croissance économique inclusive, de mobilisation et de canalisation des ressources intérieures pour le développement, que nous nous engageons à soutenir activement conformément aux priorités nationales. Dans le cadre de leur coopération, les partenaires de développement pourraient également accorder une priorité aux arrangements et mécanismes innovants initiés sous l'impulsion du secteur privé national, tels que les fonds spéciaux pour les infrastructures, les fonds souverains et de stabilisation ainsi que le renforcement des capacités des marchés régionaux.

II.C. Pays à revenu intermédiaire

23. Les pays à revenu intermédiaire (PRI) sont classés en fonction de l'indicateur - revenu par habitant - qui a une portée limitée et ne tient pas compte de la diversité et de la complexité des défis de développement auxquels ces pays sont confrontés, comme la pauvreté, l'inégalité, les vulnérabilités aux chocs économiques, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, le manque d'innovations et de compétitivité dans les secteurs économiques dynamiques, les risques de « piège du revenu intermédiaire » et les faiblesses institutionnelles. Les PRI comptent le plus grand nombre de personnes au monde vivant dans la pauvreté. La coopération mondiale pour le développement s'avèrerait inefficace, si le soutien dont ils bénéficient est progressivement supprimé.

24. Nous reconnaissons la nécessité de concevoir des méthodologies permettant de mieux représenter les réalités complexes et diverses des PRI et de fournir une meilleure base à des stratégies flexibles, ciblées et différenciées de coopération efficace au service du développement

avec les PRI, fondées sur leurs situations nationales spécifiques et leurs capacités sectorielles et régionales pertinentes, y compris à travers des mécanismes de financement innovant, l'octroi de prêts, l'offre d'une coopération technique ainsi que l'attribution de dons selon les besoins, et de l'APD bilatérale pour les pays qui en ont toujours besoin, en particulier les PRI de la tranche inférieure, et, nous encourageons la formulation de propositions concrètes de la part de toutes les parties prenantes pour relever ce défi.

25. Nous soulignons que l'appui aux PRI ne devrait pas s'effectuer au détriment du soutien apporté aux autres catégories de pays, telles que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays à faible revenu en Afrique et dans les autres régions. La continuation de l'appui à ces pays est nécessaire pour surmonter leurs déficiences structurelles en infrastructures, vulnérabilité face aux ralentissements économiques et contraintes en termes de capacités institutionnelles et humaines pour assurer leur développement durable. En outre, nous mettons en exergue la nécessité d'examiner des moyens de soutenir des transitions en douceur des pays, d'une catégorie inférieure de revenu à une catégorie supérieure, afin de veiller à ce que les ajustements éventuels sur les régimes concessionnels et les autres instruments de coopération pour le développement n'entravent pas les progrès réalisés par ces pays en matière de développement.

26. Tout comme nous reconnaissons l'importance croissante des PRI dans l'économie mondiale, et dans le relèvement des défis mondiaux, régionaux et transfrontaliers, nous sommes conscients du rôle important que certains PRI jouent en tant que fournisseurs et bénéficiaires de la coopération au développement et nous soulignons l'importance de soutenir leur rôle précieux dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

II.D. Coopération Sud-Sud, coopération triangulaire et partage des connaissances

27. Les partenaires du Sud contribuent de plus en plus activement à l'échange d'expériences en matière de développement et à la coopération avec d'autres pays en développement, en particulier, grâce au développement économique et des infrastructures, aux services publics et à la protection sociale, au renforcement de la résilience, au partage des connaissances et à une coopération régionale et à des initiatives d'intégration. Nous nous réjouissons de l'impact positif de ces précieux efforts de coopération et nous encourageons leur développement et renforcement, en partenariat avec toutes les parties prenantes, tout en reconnaissant que la coopération Nord-Sud reste toujours une forme importante de la coopération internationale pour le développement et que la coopération Sud-Sud ne la remplace pas mais la complète. Dans ce contexte, nous saluons les initiatives entreprises par les partenaires du Sud pour mieux comprendre la nature et les modalités de la coopération Sud-Sud et les moyens de renforcer son impact sur le développement ainsi que ses synergies potentielles avec les efforts d'autres partenaires et modalités de coopération pour le développement.

28. La coopération triangulaire est une façon innovante de promouvoir la formation de partenariats inclusifs, reposant sur le rôle et la volonté des pays bénéficiaires et permettant de rassembler la diversité et la richesse des expériences, des enseignements tirés et des différents actifs des partenaires du Nord et du Sud, ainsi que des institutions multilatérales, régionales et bilatérales de développement et financières, en maximisant, grâce à des programmes de coopération bien soutenus, l'utilisation de solutions locales efficaces adaptées aux contextes nationaux spécifiques. Nous encourageons le déploiement et l'intensification d'initiatives de coopération triangulaire, au niveau tant stratégique que de projets, qui tire parti de manière optimale des avantages respectifs et les forces complémentaires de l'ensemble des partenaires du développement impliqués conformément aux priorités et aux politiques énoncées par les pays bénéficiaires.

29. Nous sommes conscients de l'importance du partage des connaissances mené par les pays pour l'efficacité du développement, eu égard en particulier à sa précieuse contribution au renforcement des capacités nationales et locales. Le partage des connaissances peut impliquer des approches Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud et triangulaires ainsi que régionales, y compris la

participation des parties prenantes publiques et privées, et le soutien précieux des organisations multilatérales. Nous encourageons la création de réseaux pour l'échange des connaissances, l'apprentissage entre pairs et la coordination entre tous les partenaires du développement. Dans ce contexte, nous soutenons la promotion active du transfert volontaire de technologies, selon des modalités et des conditions convenues d'un commun accord, et de l'amélioration du renforcement des capacités en vue de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour relever les défis liés au développement inclusif et durable.

30. De façon critique, comme convenu à la Réunion de haut niveau de Bali sur des centres de connaissances dirigés par les pays en juillet 2012, nous favoriserons la généralisation du partage des connaissances et l'apprentissage mutuel par le biais de pôles de connaissances en renforçant la capacité des institutions nationales à participer systématiquement au partage des connaissances axées sur les résultats au niveau tant national qu'international. À l'avenir, cette initiative devrait encourager la mise en place de processus nationaux supplémentaires de partage des connaissances, pour lesquels la prochaine Réunion de haut niveau sur des centres de connaissances dirigés par les pays, qui aura lieu à Séoul (en Corée) du 23 au 26 juin 2014, sera une occasion importante.

II.E. Les entreprises en tant que partenaires du développement

31. Nous sommes conscients de l'importante contribution des entreprises à l'éradication de la pauvreté et à la durabilité, grâce à une croissance économique forte et inclusive, à la création de richesses et d'emplois décents, à l'entrepreneuriat, à la productivité et à l'innovation, au partage des connaissances et au transfert de technologies, et à l'accès élargi aux biens et services pour tous. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance capitale de la promotion d'un environnement d'affaires favorable, propice à la réalisation d'un développement inclusif et durable, conformément aux politiques publiques et cadres réglementaires nationaux. Nous reconnaissons également l'importance de la redevabilité du secteur privé.

32. Nous saluons les efforts déployés pour renforcer et mettre en place des plateformes et des centres de dialogue inclusif et structuré, entre les diverses parties prenantes au sujet du large éventail de partenariats public-privé, y compris les syndicats et les organisations de la société civile, dans le but d'améliorer l'alignement des principaux objectifs d'affaires et de développement en renforçant la mise en œuvre de valeurs communes, accompagnée de l'étendue de la chaîne de valeurs et des modèles de consommation et de production durables et de la redevabilité sociale et environnementale des entreprises. En outre, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous prendrons connaissance des résultats et de l'impact sur le développement de ces efforts et que nous travaillerons ensemble pour en effectuer leur suivi.

33. Nous reconnaissons le rôle primordial des politiques publiques pour la promotion d'un développement qui répond aux conditions et priorités propres aux pays en développement, et dans ce contexte, nous encourageons le développement des mécanismes de financement innovant public-privé qui partagent judicieusement les risques d'investissements, maximisent l'impact sur le développement économique, social et environnemental à côté de la rentabilité financière, et renforcent l'entrepreneuriat, l'inclusion financière et la création de valeur. Nous encourageons également la poursuite des efforts visant à intensifier le financement privé en faveur du développement dans le cadre de partenariats avec l'ensemble des parties prenantes dans des secteurs stratégiques conformément aux priorités nationales.

34. Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la réalisation d'une croissance économique inclusive, la création d'emplois décents, et l'accroissement de l'accès des pauvres aux finances, biens et services, dans tous les pays. Nous insistons sur la nécessité de soutenir pleinement ces entreprises et d'améliorer leur impact sur le développement, par le biais de conditions de cadres appropriés, du renforcement de l'inclusion financière, de la coopération technique et des capacités. La croissance du secteur privé domestique est essentielle pour une

transformation économique durable et requiert des efforts d'investissements importants à l'échelle mondiale.

III. Les dispositions pratiques et l'évolution du rôle du PMCED

35. Nous organiserons une Réunion bisannuelle de haut niveau du PMCED pour faire le point sur les progrès réalisés et identifier les moyens de faire progresser l'efficacité de la coopération au développement. Nous saluons les propositions qui ont été faites pour accueillir la prochaine Réunion de haut niveau et demandons au Comité de pilotage de conclure les discussions à ce sujet d'ici sa prochaine réunion.

36. Nous continuerons à faire progresser notre processus sous la direction du Comité de pilotage qui est responsable devant les différentes circonscriptions et qui en est représentatif. Il reflète aussi le caractère « multi-parties prenantes » et pragmatique du PMCED. Le Comité de pilotage continuera de se réunir régulièrement. Nous exprimons notre gratitude aux membres sortants du Comité de pilotage, nous félicitons le Ministre pour le commerce extérieur et la coopération pour le développement des Pays Bas et le Ministre des affaires étrangères du Mexique pour leur élection en tant que co-présidents. Nous saluons également la décision des ministres Africains ici présents de recommander lors du Sommet de l'Union africaine en juin 2014 un successeur africain au poste de co-président des pays en développement. La nouvelle composition du Comité de pilotage est disponible en annexe à ce document.

37. Nous saluons l'initiative de la Corée consistant à l'organisation d'un atelier annuel pour faire le point et réunir des partenaires en vue d'examiner la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau de chaque pays, et ce, afin de soutenir la constitution d'un dialogue et d'un engagement politique mondial de haut niveau fondé sur des données probantes concernant l'efficacité de la coopération au développement. Nous soutenons les demandes d'une « révolution des données » au service du développement durable afin de renforcer les capacités de collecte des données de qualité et d'analyse statistique pour effectuer le suivi des progrès et évaluer l'impact sur le développement.

38. Nous convenons de procéder à un examen complet des dispositions de suivi et de présentation de rapports au niveau international sur le respect des engagements de Busan vers la fin de l'année 2015 ou le début de l'année 2016, en vue d'évaluer les moyens qui permettront leur amélioration continue et leur pertinence vis-à-vis du futur Programme de développement pour l'après-2015.

39. Nous remercions le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour l'aide qu'ils ont apportée au PMCED et les invitons à continuer de soutenir son bon fonctionnement. Nous étudierons également les moyens de renforcer la coopération avec les organisations et les plateformes régionales de manière à renforcer leur contribution à l'efficacité de la coopération pour le développement.

40. Ensemble, nous nous engageons à veiller à ce que le PMCED continue d'avoir un rôle constructif et pragmatique dans la coopération internationale pour le développement, maintenant, et lorsqu'un cadre pour l'après-2015 aura été adopté. Dans cette perspective, nous confions au Comité de pilotage la responsabilité de transmettre le message et les résultats de cette première Réunion de haut niveau du PMCED comme contributions à tous les processus convergents intergouvernementaux et multi-parties prenantes, y compris au Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies, à la Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, à la Conférence internationale sur le financement du développement et aux délibérations des Nations Unies quant à la conception du Programme de développement pour l'après-2015.

ANNEXE 1

Initiatives volontaires

(Projet en date du 16 avril 2014)

Cette annexe contient un éventail d'initiatives volontaires prises par divers pays et organisations. Seuls les pays, organisations et autres acteurs qui prennent actuellement part à chacune de ces initiatives, sont cités en tant que partisans/participants à ces dernières. D'autres témoignages de soutien à n'importe laquelle de ces initiatives sont accueillis favorablement, à tout moment, soit pendant, soit à l'issue de la Réunion de haut niveau du PMCED à Mexico, les 15 et 16 avril 2014. Par conséquent, cette Annexe demeure un document évolutif.

1. Soutien actif aux « Inspecteurs des impôts sans frontières »

La Belgique, la France, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, les Pays-Bas et le Royaume-Uni se félicitent du lancement de l'initiative des Inspecteurs des impôts sans frontières et conviennent d'identifier et de fournir des auditeurs spécialisés en matière fiscale pour répondre aux demandes concrètes de renforcement des capacités d'audit d'ici le début de 2015, formulées par les pays en développement.

Veillez contacter : TaxandDevelopment@oecd.org

2. Plan d'action africain pour l'efficacité du développement

Reconnaissant que les engagements politiques en matière de développement ne peuvent se traduire par des changements concrets que lors de leur mise en œuvre concrète, le Continent africain, sous la direction de la plateforme CUA/NEPAD pour l'efficacité du développement, a élaboré le Plan d'Action africain pour l'efficacité du développement. Le Plan d'Action est fondé sur les priorités de développement du continent, telles qu'exprimées par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda du NEPAD, le Consensus et la position de l'Afrique sur l'efficacité de l'aide de 2011 et la position africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que par les consultations régionales et continentales organisées en vue de la Réunion de haut niveau du PMCED. Le Plan énonce une vision commune quant à l'utilisation d'une coopération efficace au service du développement en vue de faire progresser le financement pour le développement de l'Afrique ; la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale ; et, la transformation économique inclusive. Le Plan inclut des mesures à prendre pour des priorités comme la mobilisation des ressources nationales, la coopération Sud-Sud, le secteur privé et la mise en œuvre continue des engagements de Busan à l'échelon national, en mettant l'accent sur les normes de responsabilité mutuelle pour l'Afrique qui constituent la base des mécanismes de reddition des comptes avec les partenaires et reposent sur des systèmes et des processus nationaux de redevabilité.

Personne à contacter : Florence Nazare, florencen@nepad.org

3. Efforts supplémentaires concernant l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Les membres de l'IITA proposent que :

- Les parties ayant souscrit à Busan devraient accélérer les efforts qu'elles déploient pour appliquer le standard commun pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur leur coopération pour le développement.
- Les autres membres du PMCED, y compris les fournisseurs de coopération Sud-Sud, les OSC et les acteurs du secteur privé, devraient prendre des mesures volontaires pour

accroître la transparence de leur coopération pour le développement et le financement du développement de façon analogue.

- Les pays en développement et les fournisseurs de coopération au développement, devraient collaborer afin de promouvoir une utilisation accrue des données, en assurant une couverture et une qualité suffisantes des données publiées, en améliorant l'échange automatique des données au niveau national et en renforçant les capacités des gestionnaires et des utilisateurs de données.
- Il conviendrait de procéder à une légère évaluation des progrès accomplis au début de l'année 2015 afin de soutenir les fournisseurs pour qu'ils puissent identifier d'autres mesures qui leur permettront de respecter leurs engagements avant l'échéance de décembre 2015.

Veillez contacter : info@iatistandard.org

4. Centre d'affaires

Le Royaume-Uni, la Suède et les Pays-Bas soutiennent de nouveaux « Centres d'affaires » dans les pays en développement, réunissant des entreprises, des gouvernements nationaux, des donateurs et des représentants de la société civile, afin qu'ils se mettent d'accord sur des mesures pratiques visant à soutenir les investissements du secteur privé. Des centres sont déjà mis en place au Mozambique, en Zambie et en Colombie, et nous effectuerons l'étude de délimitation de la portée de nouveaux centres au Nigeria et au Kenya.

Personne à contacter : Tim Stern T-Stern@dfid.gov.uk

5. Feuille de route destinée aux entreprises

L'Initiative des partenariats lance conjointement avec le Royaume-Uni qui la soutient, une feuille de route pour faire participer les entreprises en tant que partenaires du développement. À la suite d'une large consultation avec les pays en développement, les agences d'aide et des entreprises à travers le monde, ces participants ont élaboré une feuille de route pour travailler avec le secteur privé, qui énonce des mesures concrètes que les gouvernements et les entreprises peuvent prendre pour établir des partenariats plus efficaces et catalyser des investissements supplémentaires dans les pays en développement.

Personne à contacter : Tim Stern T-Stern@dfid.gov.uk

6. Campagne permanente de la société civile en faveur d'un programme de développement efficace

Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) lance un programme de trois ans « Campagne permanente de la société civile en faveur d'un développement efficace », une initiative menée avec le soutien financier des gouvernements du Canada, de l'Irlande et de la Suède par l'intermédiaire du MAECD (ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement), de l'*IrishAid* (agence irlandaise de coopération) et de l'agence SIDA (agence suédoise de coopération internationale au développement), vise à obtenir, dès la fin de 2016, les résultats suivants :

- Des OSC dans au moins 50 pays, font valoir leurs droits dans les milieux multi-parties prenantes, chargés des politiques en matière de développement ;
- Des OSC dans au moins 50 pays, œuvrent à leur propre efficacité en encourageant et en appliquant les principes d'Istanbul ;
- Des politiques mondiales en matière de développement et de coopération pour le développement qui sont clairement influencées par les positions de plaidoyer des OSC sur les droits de l'homme, l'appropriation démocratique et les partenariats inclusifs ; et,

- Des dialogues sous-régionaux, régionaux et mondiaux entre les diverses parties prenantes sur les politiques pour faire progresser les normes internationales relatives à l'environnement propice aux OSC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : www.csopartnership.org.

Personne à contacter : Roberto Pinauin rpinauin@iboninternational.org

7. Collaboration pour renforcer la coopération Sud-Sud portée par la société civile grâce au partage de données probantes et d'expériences

La Société pour la recherche participative en Asie (PRIA), le Centre de politique et de recherche sur la coopération Sud-Sud (*Articulação SUL*) et l'Institut d'études de développement (IDS) s'engagent à poursuivre la collaboration entre le milieu universitaire et la société civile sur la coopération Sud-Sud dirigée par les OSC, dont les premières conclusions ont été présentées lors de la réunion de Mexico du PMCED, en vue d'offrir des propositions concrètes d'ici à la prochaine RHN du PMCED. Nous nous engageons à favoriser un débat avec les organisations de la société civile, les mouvements sociaux, les institutions de recherche et autres parties intéressées sur la meilleure façon de renforcer la CSS dirigée par les OSC, en partageant des expériences et des propositions sur le Forum en ligne de la CSS portée par les OSC. Nous nous engageons à poursuivre les dialogues tant en ligne qu'à l'échelon national, au moyen de réunions régulières soutenant les efforts déployés par le Réseau des groupes de réflexion du Sud pour consolider la base de données sur la coopération Sud-Sud et par les groupes de travail du POED, pour renforcer la sensibilisation à la contribution des pratiques des OSC en matière de coopération pour le développement et au rôle de la société civile du Sud en tant qu'actrice du développement à part entière et pour plaider en faveur d'un environnement propice à la participation des OSC à la coopération Sud-Sud.

Pour en savoir plus, consultez les sites suivants : <http://cso-ssc.org>; <http://cso-ssc.org/forum/#/20140415/mexico-focus-session-debate-2-3852100/>

Veuillez contacter : info@cso-ssc.org

8. Engagement d'accroître l'aide apportée aux questions fiscales, et de perfectionner les façons de mesurer l'aide consacrée au développement des régimes fiscaux

L'Australie et le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement s'engagent à accroître leur aide consacrée aux questions fiscales d'ici à la prochaine RHN du PMCED, reconnaissant qu'une modeste augmentation de l'aide destinée au renforcement des systèmes fiscaux serait à la mesure de l'importance du programme fiscal et de développement. Le groupe de travail sur la fiscalité et le développement s'engage aussi à affiner les moyens de mesurer et de faire le bilan de l'aide consacrée aux questions fiscales.

Veuillez contacter : TaxandDevelopment@oecd.org

9. Engagement à effectuer des analyses de risque par rapport à l'exposition à des flux financiers illicites

La Belgique, les Pays-Bas, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement et la Banque mondiale s'engagent à mettre au point un outil d'évaluation appropriée des risques dans les pays en développement d'ici à la prochaine RHN du PMCED, qui permettrait aux pays d'évaluer la prédominance d'un certain type de crimes économiques et de déterminer les réponses appropriées, ciblées sur des domaines prioritaires. Ils s'engagent également à faire état de leurs propres actions à l'échelon national pour endiguer la vague de flux financiers illicites des pays en développement.

Veillez contacter : l'OCDE TaxandDevelopment@oecd.org; Kuntay Celik kcelik@worldbank.org et Emile Willebois evanderdoes@worldbank.org à la Banque mondiale.

10. Dialogues nationaux pour l'utilisation et le renforcement des systèmes locaux

La plate-forme pour des Institutions efficaces (PIE) lance la mise en œuvre des « Dialogues nationaux pour l'utilisation et le renforcement des systèmes locaux », impliquant l'action au niveau national, dirigée par les pays partenaires, visant à instaurer une plus grande utilisation des systèmes nationaux et une meilleure intégration de l'aide dans le cycle budgétaire. En particulier, cette initiative :

- Répertoriera les systèmes locaux dans les pays et parviendra à une compréhension commune entre les donateurs locaux et les pays sur les « systèmes nationaux » prioritaires ainsi qu'à des définitions et des règles de « l'utilisation des systèmes nationaux » et de la « budgétisation de l'aide » (BA).
- Identifiera les opportunités et les contraintes actuelles dans le cadre du renforcement et de l'utilisation des systèmes nationaux, et de l'intégration de la BA.
- Définira les prochaines étapes conjointes gouvernement-donateur, en vue de réaliser des progrès dans le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux et dans l'intégration de la BA.

Le premier projet pilote de cette initiative commencera au cours de l'année 2014.

Pour en savoir plus, veuillez consulter : Plateforme pour des institutions efficaces : <http://www.effectiveinstitutions.org/>, CABRI : <http://www.cabri-sbo.org/en/about-us>.
Personne à contacter : Steve Pierce, USAID - spierce@usaid.gov

11. Transition vers la résilience et le développement durable, maîtrisée par les pays concernés

Le g7+ réitère l'importance d'une transition vers la résilience dont les pays se sentiront maîtres et responsables et il est donc ravi de mettre en exergue son initiative sur les évaluations de fragilité, dirigées par les pays eux-mêmes. Jusqu'ici, six pays du g7 + ont entrepris l'évaluation de la fragilité et d'autres pays membres ont l'intention de le faire. L'évaluation de la fragilité en vertu du *New Deal* est un procédé qui permet un dialogue constructif et prospectif entre différentes parties prenantes nationales (gouvernement et société civile) pour guider l'élaboration des priorités de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, sur lesquelles repose la stratégie nationale de développement. Dans le but d'harmoniser les efforts de développement autour des priorités nationales et de renforcer la coordination, le pays bénéficiaire et ses partenaires du développement conviennent d'un Pacte en tant que mécanisme de court à moyen terme guidant la transition maîtrisée par les pays concernés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : www.g7plus.org.

12. Cadre et directives de l'environnement propice aux OSC

L'Équipe de travail multi-parties prenantes sur l'efficacité du développement de la société civile et l'environnement propice s'efforcera d'élaborer un cadre et un ensemble de directives sur l'environnement favorable (EE) aux OSC, conforme aux droits de l'homme convenus au niveau international, pour renforcer l'indicateur deux du PMCED et pour faire progresser l'appropriation démocratique dans les processus de développement, d'ici à la prochaine RHN du PMCED. Les autres membres du PMCED qui le souhaitent sont invités à participer à cette initiative.

Pour en savoir plus, consultez : taskteamcso.com.

Personnes à contacter : Jacqueline Wood, Secrétariat de l'Équipe de travail, woodjacqueline@hotmail.com; Brian Tomlinson, Co-président de l'Équipe de travail, brian.t.tomlinson@gmail.com

13. Obligations à impact sur le développement

Le Royaume-Uni annonce un nouveau soutien aux obligations (ou emprunts obligataires) à impact sur le développement, qui rémunèrent les investisseurs sur la base des résultats obtenus et ont le potentiel de catalyser les investissements dans les pays en développement qui en ont besoin. Cette initiative réunira des investisseurs, des gouvernements et des agences d'aide, afin de concevoir de nouveaux investissements et de mettre en place une nouvelle plateforme de connaissances « de sources ouvertes » en ligne, qui permettra de partager les résultats en vue de guider d'autres investissements.

Le Royaume-Uni s'engage également à consacrer 1,5 million de £ pour prendre les premières mesures nécessaires à l'établissement d'un emprunt obligataire à impact sur le développement concernant la maladie du sommeil en Ouganda, une maladie qui réduit la productivité du cheptel en Afrique et coûte entre 1 et 4 milliards de £ par an. Ce sera la première utilisation de ce tout nouvel instrument dans un pays en développement.

Personne à contacter : Tim Stern T-Stern@dfid.gov.uk

14. Élaboration de feuilles de route nationales pour les gouvernements locaux et régionaux

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et l'Organisation des régions unies (ORU-FOGAR) s'engagent à soutenir l'élaboration, à travers le dialogue national, d'un ensemble de feuilles de route nationales pour un premier projet pilote concernant 10 pays d'ici 2016, visant à renforcer la contribution des gouvernements locaux et régionaux à la mise en œuvre des engagements de Busan. En 2018, CGLU et ORU-FOGAR devraient aussi être en mesure d'étendre cette initiative à 25-30 pays supplémentaires.

Personnes à contacter : Edgardo Bilsky, CGLU (e.bilsky@uclg.org), Carles Llorens, ORU-FOGAR (carlesllorensvila@gmail.com)

15. Centre de référence de l'Afrique orientale et australe et de l'Océan indien (AOA-OI) pour une diplomatie au service de l'efficacité du développement régional

L'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Comité interrégional de coordination (CIRC) s'engagent à poursuivre la conceptualisation et la mise en œuvre d'un Centre de référence de l'Afrique orientale et australe et de l'Océan Indien (AOA-OI) pour une diplomatie au service de l'efficacité du développement régional, reconnaissant la nécessité d'élargir et de renforcer les capacités des organisations régionales afin de superviser et de guider la coopération pour le développement dans les différentes régions. Les résultats attendus sont les suivants :

- Un forum de facilitation et de coordination est prévu pour les organisations régionales AOA-OI sur la mise en œuvre de leur programme respectif de coopération et d'intégration régionales au sein du cadre du Programme africain d'intégration au niveau continental ;
- Des partenariats sont encouragés et coordonnés pour soutenir les besoins collectifs transrégionaux de l'AOA-OI dans les cadres de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ;
- Des lignes directrices, des services consultatifs et un renforcement des capacités sont offerts aux organisations régionales de l'AOA-OI et à leurs partenaires sur les liens entre les engagements relatifs à l'intégration et leur mise en œuvre au niveau national, y compris sur la compréhension et la mobilisation de financements innovants en faveur de la coopération et de l'intégration régionales ;

- La capacité de la région de l'AOA-OI pour l'analyse de l'économie politique est soutenue en ce qui concerne la formulation des positions harmonisées sur des questions clés ayant trait aux programmes d'intégration ; et,
- Les compétences de la diplomatie régionale et les démarches collectives de lobbying sont renforcées et appuyées.

Personne à contacter : Vikramdityasing Bissoonauthsing, coordinator.ircc@gmail.com

16. Approbation des « Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes »

L'Australie, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, le Royaume-Uni et la Banque mondiale adoptent les Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes, pour s'assurer que les programmes de soutien soient personnalisés pour s'adapter aux conditions économiques, structurelles, culturelles et politiques spécifiques à chaque pays et ce, afin de garantir la réussite des réformes fiscales. Ils conviennent de la possibilité d'établir des partenariats avec les pays en développement pour effectuer des autoévaluations par rapport à ces principes de leur soutien au domaine de la mobilisation des recettes, et, de faire un compte-rendu à ce sujet lors de la prochaine RHN du PMCED.

Veillez contacter : TaxandDevelopment@oecd.org

17. Programmation conjointe de l'UE : l'aide à la gestion de la diversité

L'Union européenne souligne l'importance de la programmation conjointe de l'Union européenne pour passer à la planification stratégique pluriannuelle des programmes d'aide apportée aux pays, en collaboration avec les pays partenaires et les autres acteurs du développement intéressés. Les participants à cette initiative s'engagent à soutenir l'appropriation par les pays partenaires et leur direction dans les processus de programmation conjointe, en particulier en :

1. encourageant l'extension des processus de programmation conjointe à davantage de pays partenaires et d'autres partenaires du développement pour exploiter pleinement son potentiel, afin de disposer de processus de programmation conjointe, fonctionnant dans 40 pays partenaires ou plus, d'ici 2017 ;
2. Des directives de l'UE publiées d'ici à la fin de l'année 2014 et des séminaires régionaux portant sur la programmation conjointe, tenus dans cinq régions d'ici à mi-2015.

Des travaux supplémentaires seront également poursuivis afin d'encourager l'exploitation et le renforcement des cadres nationaux de résultats et de suivi et de favoriser la mise en œuvre et l'évaluation conjointes.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site suivant : http://ec.europa.eu/europeaid/how/ensure-aid-effectiveness/index_en.htm.

Personnes à contacter : Michael Kiro Singh, Lino Molteni, Jost Kadel : Commission européenne, EUROPEAID-A2@ec.europa.eu, Alex Gerbrandij, Marie-Laure de Bergh : Service européen pour l'action extérieure VI-B2@eeas.europa.eu.

Personne à contacter : David Wubs-Mrozewicz wubs@iss.nl

18. Poursuite des travaux sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation

Tous les partisans de l'Élément constitutif (Building Block) « Gestion de la diversité et réduction de la fragmentation » prendront des mesures supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2015, pour favoriser l'apprentissage mondial et collégial et pour encourager et soutenir les actions concrètes prises par les pays partenaires et les partenaires du développement, à savoir :

- soutenir les ateliers régionaux pour l'apprentissage collégial et dynamiser l'action au niveau national ;
- rassembler et communiquer les données probantes sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation ; et,
- plaider en faveur de la gestion de la diversité et de la réduction de la fragmentation au sein des processus mondiaux (par ex., le PMCED, le FCD de l'ONU, le CAD de l'OCDE, la RDHF sur la réforme multilatérale).

Pour en savoir plus, consultez : www.fragmentation-diversity.org

Personne à contacter : Dr. Claudia Hiepe, BMZ info@fragmentation-diversity.org

19. Réseau de la politique de coopération internationale future

Le Réseau de la politique de coopération internationale future, représenté à la RHN du PMCED à Mexico par *Articulação SUL*, le Réseau chinois de recherche sur le développement international, la Société pour la recherche participative en Asie (PRIA) et l'Institut d'études de développement (Royaume-Uni), s'engage à participer à la diffusion des connaissances et de l'apprentissage mutuels fondés sur la recherche, en interaction avec les gouvernements et les acteurs non étatiques en vue de contribuer à la systématisation et à la diffusion des connaissances existantes et à l'acquisition commune de nouvelles connaissances sur les innovations en matière de développement provenant du groupe BRICS et d'autres PRI de plus en plus influents. Nous utiliserons cet espace pour renforcer l'infrastructure du savoir dans nos pays et dans nos contextes sectoriels et régionaux. D'ici à la prochaine RHN du PMCED, nous nous engageons à accueillir des dialogues et à produire des études qui permettront de partager ces connaissances avec un public au niveau mondial, contribuant ainsi à produire, répertorier et exprimer la coopération internationale future qui peut sous-tendre une société mondiale prospère.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site suivant : <http://www.ids.ac.uk/project/future-international-cooperation-policy-network>.

Personne à contacter : Jennifer Constantine j.constantine@ids.ac.uk

20. Tenir les engagements de Busan quant à l'égalité hommes-femmes

Attendant avec impatience l'examen de Beijing + 20 en tant que moment décisif d'évaluation des progrès réalisés au niveau mondial sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur les droits de la femme, l'ONU femmes, l'OCDE et le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement s'engagent à travailler ensemble et avec d'autres acteurs, afin de redoubler d'efforts pour :

- aider les pays, y compris des pays développés, à renforcer leurs systèmes pour effectuer le suivi et rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ;
- encourager les donateurs à accroître leur soutien aux pays partenaires, à l'ONU femmes et aux organisations féminines, en vue de consolider et d'effectuer le suivi de l'efficacité des institutions responsables ;
- approfondir le dialogue multi-parties prenantes ouvert à tous et démocratique sur l'égalité hommes-femmes et des droits de la femme aux niveaux national et régional ;
- augmenter le nombre de pays prenant part au suivi futur de l'indicateur portant sur l'égalité hommes-femmes de l'après-Busan.

Personne à contacter : Zohra Khan zohra.khan@unwomen.org

21. Directives pour l'engagement philanthropique efficace

Le réseau mondial de l'OCDE des fondations travaillant pour le développement (netFWD), en collaboration avec le Centre européen des fondations (CEF), la Fondation Stars, le PNUD et

l'Initiative WINGS (*Worldwide initiative for Grantmakers Support*), et avec l'appui de la Fondation Rockefeller, ont élaboré un ensemble de directives volontaires et non contraignantes pour l'Engagement philanthropique efficaces qui visent à renforcer la collaboration entre le secteur philanthropique et les autres acteurs du développement, en particulier les gouvernements, afin d'accélérer les efforts de développement au niveau mondial, à travers « le dialogue, le partage des données/connaissances et l'établissement de partenariats ». Une série de pays-pilotes débutera fin 2014/début 2015. Le netFWD de l'OCDE organisera ensuite une réunion avec tous les partenaires concernés pour faire le point sur les résultats et les défis et pour convenir des prochaines étapes.

*Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.starsfoundation.org.uk/resources/guidelines-effective-philanthropic-engagement>
Personne à contacter : bathylle.missika@oecd.org*

22. Souligner le problème des pays recevant potentiellement une aide insuffisante

Tous les partisans de l'Élément constitutif « Gestion de la diversité et réduction de la fragmentation » et le CAD de l'OCDE reconnaissent l'importance d'aborder la question des pays qui reçoivent une aide insuffisante. Dans ce contexte, les participants à cette initiative poursuivront, d'ici à la fin de l'année 2015, des efforts individuels et conjoints pour :

- améliorer la prévisibilité et la transparence du processus d'attribution de l'aide ;
- effectuer systématiquement le suivi, au niveau international, des pays qui ont été identifiés comme ne recevant potentiellement pas une aide suffisante ;
- approfondir les connaissances sur le sous-ensemble d'États fragiles qui semble ne pas recevoir une aide suffisante ; et,
- identifier des mesures concrètes pour l'examen de la question des pays recevant une aide insuffisante dans les décisions d'affectations transnationales des fournisseurs individuels.

*Pour en savoir plus, consultez : www.fragmentation-diversity.org, www.oecd.org/dac/aid-architecture/fragmentation-orphans.htm.
Personne à contacter : Dr. Claudia Hiepe, BMZ, info@fragmentation-diversity.org*

23. Réseau d'action d'entreprise inclusive

L'Allemagne s'engage à lancer le « Réseau d'action d'entreprise inclusive » à l'automne 2014. Ce réseau visera à libérer le potentiel du secteur privé pour un plus grand impact sur le développement, en soutenant l'intensification et la reproduction de modèles d'affaires inclusifs, en facilitant l'apprentissage entre pairs parmi les entreprises et les liens entre entreprises et en s'attachant à promouvoir le dialogue public-privé.

*Pour en savoir plus, veuillez consulter le site : <https://www.giz.de/Wirtschaft/de/html/1745.html>
Personne à contacter : Arne Theissen, Inclusive Business Action Network (Réseau d'action d'entreprise inclusive) - ib-action-network@giz.de*

24. Charte de l'APD du Japon

Le Japon s'est engagé à revoir et à réviser sa politique de base en matière d'APD, la « Charte de l'APD », en particulier pour l'aligner davantage sur le principe d'inclusion du PMCED. Pour y parvenir, il s'entretiendra avec diverses parties prenantes au Japon, afin d'améliorer au bout du compte sa coopération pour le développement. Ce processus devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2014.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.mofa.go.jp/policy/oda/index.html>.

25. Programme d'accélération et d'apprentissage relatif au PMCED de la Corée

Conformément à l'initiative d'organiser un atelier annuel du PMCED pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements de Busan et l'examiner, comme indiqué dans le Communiqué de la réunion de haut niveau de Mexico, la Corée a établi un plan pour dispenser un programme de formation aux praticiens et aux fonctionnaires en milieu de carrière de pays partenaires qui sont censés participer à l'atelier. Ce programme de formation sera mené par la KOICA (Agence coréenne de coopération internationale). L'un des principaux objectifs de ce programme est de combler les lacunes de sensibilisation au PMCED et au programme de l'efficacité du développement, du point de vue technique et politique. Il permettra également de partager les expériences acquises et les enseignements tirés sur la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau national, de façon à compléter les discussions lors de l'atelier. Dans ce contexte, le programme débutera à l'automne 2014, immédiatement après l'atelier du PMCED organisé par le ministère des Affaires étrangères de la Corée. La Corée développera ce programme par le biais d'une concertation étroite avec l'équipe d'appui conjointe PNUD/OCDE.

Personne à contacter : Hye R. Song, hрсong01@mofа.go.kr

26. Lancement de la Coalition du financement durable de la prestation des services publics

L'Australie, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, les États-Unis et la Banque mondiale soutiendront la formation d'une coalition avec les pays en développement qui souhaitent réaliser une évaluation de leurs exigences de dépenses intérieures et leurs besoins de recettes intérieures connexes, pour les aider à atteindre les objectifs mondiaux de développement pour l'après-2015 d'ici à la prochaine RHN du PMCED. Ces évaluations aideront les donateurs et les pays partenaires à identifier les grandes disparités entre les coûts de réalisation des résultats post-2015 au niveau de chaque pays et la capacité apparente d'autofinancement de ces coûts – qui, à leur tour, aideront à accorder la priorité là où la réforme de l'administration et de la politique fiscales peut conduire à un niveau suffisant et durable de prestation des services publics.

Contactez : David Dod, USAID ddod@usaid.gov et l'OCDE TaxandDevelopment@oecd.org

27. Lancement de l'Initiative des alliances d'apprentissage sur la réforme du secteur public

La Plateforme pour des institutions efficaces (PIE) lance l'initiative « des alliances d'apprentissage sur la réforme du secteur public », qui aura pour but, en particulier, d'ici à la prochaine RHN du PMCED :

- d'indiquer les approches d'apprentissage collégial en matière de réforme du secteur public ;
- d'élaborer une boîte à outils de méthodologie pour l'apprentissage collégial dans le cadre de la réforme du secteur public ; et,
- d'organiser un atelier à l'automne 2014 afin de démarrer des activités d'apprentissage collégial parmi les membres de la PIE, qui serviront de base à la rédaction de cas de changement sur la réforme institutionnelle et organisationnelle.

Personne à contacter : Jennifer.MOREAU@oecd.org

28. Lancement de « l'ichallenge »

Le Comité de pilotage des indicateurs de qualité des systèmes de gestion des affaires publiques (ISPMS) et la Plateforme pour des institutions efficaces (PIE) lancent le « ichallenge » (ou challenge des indicateurs), visant à l'externalisation ouverte d'idées du public pour de meilleurs indicateurs permettant de mesurer la qualité des systèmes nationaux. Les membres du public sont invités à faire part de leurs idées relatives aux indicateurs, d'ici au 1^{er} juillet 2014.

*Pour en savoir plus, consultez le site Web de la Banque mondiale : www.worldbank.org/ichallenge.
Personne à contacter : Jordan Holt, Banque mondiale jholt@worldbank.org*

29. Réseau des groupes de réflexion du Sud

Le Réseau des groupes de réflexion du Sud (NeST), issu d'une réunion organisée par la CAITEC (Académie chinoise du commerce international et de la coopération économique) et le PNUD Chine, doit entamer un travail visant à contribuer davantage à la coopération Sud-Sud (CSS). Les objectifs du réseau incluront :

- de parvenir à une conception commune de la CSS ;
- d'élaborer un cadre conceptuel de ce que peut apporter la CSS et de formuler une feuille de route connexe ;
- de déterminer des indicateurs d'évaluation d'impact (en reconnaissant les spécificités nationales) ; et,
- de renforcer la collecte des données.

Personne à contacter : Sachin Chaturvedi, chaturvedi_s@hotmail.com

30. Annonce d'un gouvernement ouvert

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (ou Partenariat pour un gouvernement transparent) réaffirme qu'un gouvernement ouvert - sous la forme d'une transparence accrue, d'une participation citoyenne et de la réceptivité du gouvernement - est essentiel à une coopération efficace au service du développement. Toutes les parties ayant souscrit à Busan et qui sont éligibles pour devenir membre du [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) mais qui n'y participent actuellement pas, devraient y adhérer en 2014.

Les citoyens devraient avoir accès à l'information, à la capacité et aux canaux pour participer aux processus de décision du gouvernement, et ce afin de s'assurer de l'affectation efficace des ressources pour les efforts de développement. Les membres du PMCED qui font déjà partie du PGO doivent veiller à ce que leur prochain Plan d'action national contienne un engagement ambitieux de la participation des citoyens et le présenter en septembre 2014 lors d'une réunion de haut niveau en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : www.opengovpartnership.org.

Veillez contacter : joe.powell@opengovpartnership.org

31. Partenariat pour le financement de la lutte contre le changement climatique et le développement

Les participants s'engagent à poursuivre le partenariat pour le financement de la lutte contre le changement climatique et le développement, une initiative multi-parties prenantes volontaire pour assurer le déploiement efficace d'un financement de lutte contre le changement climatique grâce à la cohérence et à la collaboration entre les communautés de lutte contre le changement climatique, de financement et de coopération pour le développement, aux niveaux national, régional et mondial. Le Partenariat soutient la planification et la politique nationales sur la lutte contre le changement climatique comme faisant partie intégrante des plans d'ensemble de développement national des pays en développement et cherche à s'assurer que – le cas échéant – ces mesures soient financées, appliquées et contrôlées par le biais des systèmes des pays en développement de manière transparente. Le Partenariat prendra des mesures immédiates en 2014/2015, qui permettront de soutenir la prise en compte des acquis et le dialogue sur la gestion du financement de la lutte contre le changement climatique en faveur du développement tant interrégional qu'intrarégional, notamment en renforçant les plateformes de dialogue en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine/Caraïbes.

Pour en savoir plus, veuillez consulter : <http://climatefinance-developmenteffectiveness.org/busan-partnership-for-action.html>; <http://www.oecd.org/development/environment-development/climate-partnership>

32. Déclaration de résolutions faite par les institutions nationales et régionales arabes de financement du développement, la Banque islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international

Les institutions nationales et régionales arabes de financement du développement, la Banque islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement international :

- réitèrent leur engagement à une coopération continue et à plus grande échelle avec leurs pays partenaires reflétant les principes de l'efficacité du développement et de l'appropriation nationale ;
- réaffirment leur soutien au PMCED et s'engagent à contribuer à sa gouvernance, en tant que membres du Comité de pilotage et en tant que partenaires actifs du développement dans plus de cent pays en développement depuis plus de quarante ans ; et,
- s'engagent à contribuer à la réussite de la RHN du PMCED et à l'approfondissement des processus du PMCED et à tenir une réunion de suivi sur la RHN d'ici à la mi-juin 2014 à Djeddah (Arabie saoudite) et une table ronde au début de l'année 2016, sur les moyens d'améliorer les cadres de la coopération Sud-Sud.

33. Le « Grand virage des données en matière de développement » (Big Development DataShift)

CIVICUS, l'alliance mondiale pour la participation citoyenne, lance le « Grand virage des données du développement », une initiative ambitieuse, multi-parties prenantes, visant à exploiter le potentiel de la révolution des données en matière de développement, en renforçant les capacités de la société civile du monde entier de rassembler, d'organiser et d'utiliser les données produites par les citoyens. Cette initiative augmentera la couverture des initiatives de données de l'hémisphère Sud, s'attachera à promouvoir la comparabilité des données entre les pays et créera de nouveaux outils de suivi des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

Pour en savoir plus, consultez le site Web suivant : www.thedatashift.org

Veuillez contacter : danny.sriskandarajah@civicus.org

34. La « Grande idée : redevabilité et gouvernance déterminées par les données et dirigées par la jeunesse »

L'agence *Restless Development* dirige la « Grande idée », une initiative de gouvernance et de redevabilité dirigée par les jeunes. Des données transparentes maîtrisées par les jeunes peuvent stimuler de manière efficace la réalisation de progrès en matière de redevabilité et de développement au niveau tant national que local. Le projet de la « Grande idée » est un partenariat entre diverses parties prenantes, réunissant des experts en données, la société civile, des organisations de jeunes, le milieu universitaire, le secteur privé et des gouvernements. Le projet procurera aux jeunes des connaissances, des compétences et des plateformes pour leur permettre d'interpréter et d'utiliser les données avec efficacité afin de mobiliser les citoyens pour qu'ils agissent et de tenir leurs gouvernements responsables. Le projet sera mis en œuvre au Népal, en Tanzanie et au Ghana. Nous saisissons et analyserons les données recueillies pendant la phase de mise en œuvre afin de formuler des recommandations pour déployer le projet à plus grande échelle et pour le secteur élargi.

Nous demandons aux autres parties prenantes, dont le PMCED, de s'appuyer sur les enseignements tirés de notre programme pilote en vue d'élaborer des mécanismes de redevabilité dans lesquels les jeunes peuvent jouer un rôle actif et prépondérant. Les jeunes devraient être

inclus en tant que partenaire à part entière, à tous les niveaux, depuis la base jusqu'aux sphères de haut niveau comme le CP du PMCED. L'agence *Restless Development* et d'autres organisations de la jeunesse s'engagent à les aider à mettre cette demande en œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://restlessdevelopment.org/big-idea>

Veuillez contacter : markn@restlessdevelopment.org.

35. Le Partenariat au Mozambique – un Programme d'action

Reconnaissant l'importance de la mise en œuvre des principes de Busan, le Mozambique, l'Irlande, la Finlande et la Suisse, ainsi que le Groupe mozambicain sur la dette, ont convenu d'élaborer un Programme d'action commun conçu pour accélérer la mise en œuvre des engagements de Busan au Mozambique. Ce programme d'action commun énoncera des mesures à court et à moyen termes à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années, visant à poursuivre le renforcement et l'adaptation de l'architecture de la coopération pour le développement du Mozambique et le soutien à la mise en œuvre de ce Programme d'action, en :

- améliorant l'appropriation et la direction nationales des partenariats de coopération pour le développement ;
- en s'assurant que les résultats et le dialogue politique mettent l'accent sur les priorités nationales de développement ;
- encourageant et précisant mieux, la redevabilité et la transparence ;
- instaurant un partenariat plus inclusif en ouvrant les mécanismes existants aux nouveaux acteurs.

Veuillez contacter : hibrahimo@mpd.gov.mz; earnan.ocleirigh@dfa.ie; Ulla.Jarvela-Seppinen@formin.fi; suzanne.mueller@eda.admin.ch; humbertozaqueu@gmail.com

36. Accueil favorable de « l'Instrument de diagnostic de l'administration fiscale » (TADAT)

Le FMI, le Comité de pilotage de TADAT et la Belgique se félicitent du développement et de la mise en œuvre d'ici à la prochaine RHN du PMCED de l'instrument de diagnostic de l'administration fiscale qui fournira un cadre permettant d'évaluer les forces et les faiblesse de l'administration fiscale des pays.

Pour en savoir plus, consultez le site : www.tadat.org.

37. Groupe de travail sur les principes de bonnes pratiques pour le développement de chaînes de valeurs dans les EFC

L'IFC (ou SFI) dirige un groupe de travail, incluant également l'Institut Clingendael, Spark, Shell et les équipes compétentes de l'IFC/GBM pour développer un outil lié aux situations de conflit, permettant d'accélérer le développement de chaînes de valeur et l'intégration des PME locales. Cette initiative nécessitera le développement, la mise à l'essai, l'évaluation, le perfectionnement et la diffusion d'outils pratiques destinés aux praticiens, mettant l'accent sur l'investissement dans l'agro-industrie et les industries extractives dans les États fragiles et en conflit (EFC). Cette initiative commencera par l'élaboration d'un ensemble de principes de bonnes pratiques qui intègrent fortement la sensibilité au conflit, sur lequel nous cherchons à obtenir des commentaires qui peuvent être envoyés à valuechainFCS@ifc.org. Des résultats spécifiques, prévus pour juin 2015, incluront :

- Un ensemble d'outils permettant d'identifier les risques, les lacunes et les contraintes dans l'écosystème/l'environnement propice, y compris les facteurs politiques, réglementaires, financiers, sociaux et environnementaux ;

- Une méthodologie pour faire participer les investisseurs pivots, les communautés locales et les fournisseurs potentiels afin de déterminer et de renforcer les capacités locales nécessaires ;
- Des mécanismes de renforcement des compétences des jeunes dans les EFC pour maximiser l'impact en matière d'emploi ;
- Un mécanisme de dialogue intersectoriel pour structurer la collaboration entre les partenaires de chaînes de valeurs ;
- Une méthodologie permettant de déterminer des résultats intermédiaires et à long terme, et d'évaluer l'efficacité des outils et des approches ; et,
- La diffusion de l'approche à l'industrie par l'intermédiaire des associations concernées.

Personnes à contacter : Magdi M. Amin, IFC (Mamin2@ifc.org); Yannick du Pont (y.du.pont@spark-online.org). Pour vous associer à cette initiative ou pour nous faire part de vos idées, veuillez envoyer un courriel à valuechainFCS@ifc.org

Initiatives volontaires supplémentaires depuis la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement :

38. Renforcement des indicateurs statistiques fiscaux comparables (ajouté le 12 mai 2014).

Le Forum africain sur l'Administration fiscale et le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement conviennent de soutenir l'établissement de statistiques des recettes publiques permettant d'effectuer des comparaisons entre les pays en développement intéressés. Elles étendraient la couverture des statistiques de l'OCDE sur les recettes publiques, qui comprennent actuellement les pays de l'OCDE et de l'Amérique latine, en intégrant les pays africains qui ont manifesté leur intérêt pour prendre part à cette initiative. Les statistiques comparatives comprendraient, entre autres, les indicateurs suivants : l'ensemble des charges fiscales telles que mesurées par les rapports impôt/PIB ; la composition de l'impôt, c'est-à-dire la répartition de l'impôt total, le recouvrement par principale catégorie d'impôts ; et, la part des recettes fiscales allouées aux différents niveaux d'administration, c'est-à-dire fédérale ou centrale, d'État, locale et aux caisses de sécurité sociale. L'existence d'indicateurs fiscaux comparables selon les pays permet de prendre des décisions mieux fondées sur la politique budgétaire pour soutenir la croissance économique durable et inclusive. Les Partenaires potentiels discuteront des accords et des modalités de partenariat appropriés pour faire progresser ce travail. Il est prévu que d'ici à la fin de cette année, les partenaires potentiels se réuniront pour discuter des divers éléments du projet et pour autoriser le commencement d'une phase de mise en œuvre.

Personne à contacter: D^r Nara Monkam, Directrice : Recherche, Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) Tél: +27 12 451 8811 Courriel : <mailto:nmonkam@ataftax.org>

39. Initiative d'évaluation concertée partenaire-donneur (ajouté le 8 juillet 2014)

L'initiative d'évaluation concertée partenaire-donneur est un outil de redevabilité et d'apprentissage mutuels. Elle fait partie d'une catégorie d'efforts convergents visant à renforcer les systèmes des pays partenaires en faveur d'une bonne gouvernance. En tant qu'outil d'apprentissage par la pratique, cette initiative vient compléter les programmes de formation, l'appui technique et le plaidoyer. Elle est conçue pour apporter de la valeur ajoutée aux autres efforts internationaux. Elle met l'accent sur la coopération entre les partenaires au développement et en second lieu, se concentre sur les activités d'évaluation concertée qui sont destinées à renforcer les systèmes nationaux d'évaluation.

La première année d'étude consiste en une série d'études de pays partenaires, chacune incluant : (1) une revue du processus d'évaluation de la Déclaration de Paris en ce qui concerne ses contributions au renforcement des capacités d'évaluation ; (2) le rassemblement de récits positifs du travail d'évaluation partenaire-donneur ; et, (3) un examen d'opportunités futures pour réaliser un tel travail au niveau de chaque pays partenaire. L'étude se terminera par un atelier international qui aura pour objet de synthétiser les études nationales et de proposer des mesures à prendre.

Les objectifs de l'étude actuelle consistent à :

1. comprendre le potentiel du renforcement des capacités en matière de travail d'évaluation concertée ;
2. tirer de nouveaux enseignements quant aux stratégies de renforcement des capacités en matière d'évaluation ; et,
3. ouvrir la voie à une collaboration pluriannuelle partenaire-donneur sur le travail d'évaluation.

Des organisations publiques de 18 pays partenaires se sont portées volontaires pour les études, et un nombre provisoire de 15 institutions donatrices se sont engagées à apporter un soutien financier et/ou technique. Des études nationales sont en cours ou sont actuellement lancées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter :

<http://www.oecd.org/dac/evaluation/collaborativepartnerdonorevaluation.htm>

Personne à contacter : claude.leroy-themeze@dgtresor.gouv.fr

ANNEXE 2

Nouvelle composition du Comité de pilotage (telle que convenue lors de la 5^e réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial, à Abuja, les 13 et 14 février 2014)

La composition actuelle du Comité de pilotage du Partenariat mondial (18 membres) :

Coprésidents du Partenariat mondial	
1	Bénéficiaire de coopération pour le développement
1	Bénéficiaire et fournisseur de coopération pour le développement
1	Fournisseur de coopération pour le développement
Membres du Comité de pilotage	
5	Représentants des bénéficiaires de coopération pour le développement, dont l'un est un représentant du G7+ groupe des États fragiles ou affectés par un conflit
1	Représentant des bénéficiaires et fournisseurs de coopération pour le développement
3	Représentants des fournisseurs de coopération pour le développement
1	Représentant des parties prenantes du secteur privé
1	Représentant des parlementaires
1	Représentant des parties prenantes de la société civile
1	Représentant des banques multilatérales de développement
1	Représentant du PNUD/GNUD
1	Représentant du CAD de l'OCDE

Répartition des six sièges supplémentaires convenus à Abuja

Sièges supplémentaires	
1	Représentant supplémentaire de l'Afrique
1	Représentant des bénéficiaires et fournisseurs de coopération pour le développement
1	Représentant des fournisseurs arabes
1	Représentant des parties prenantes non traditionnelles de la société civile/des syndicats
1	Représentant des fondations
1	Représentant des gouvernements locaux